

REPUBLIQUE FRANCAISE

Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Lunéville

Pôle d'Equilibre
Territorial et Rural
Pays du Lunévillois

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :15

Nombre de conseillers en
exercice :29

DELIBERATION

COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-deux, le seize février à vingt heures, les Membres du Comité de pole, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 10/02/2022 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe DANIEL, président.

Etaient présents :

Jean-Claude BAZIN, Philippe ARNOULD, Jocelyne CAREL, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Dominique GEORGE, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Laurie JOCHAUD DU PLESSIX, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bruno MINUTIELLO, Bernard MULLER, Catherine PAILLARD, Gérard RITZ, Christophe SONREL, René WAGNER

Mandat de procuration :

Absents : Fabrice BOYER, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Christian GEX, Jonathan KURKIENCY, Thierry MERCIER

Voix consultatives : Sophie LEHE était excusée et Claude RICHARD était présent.

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques LAMBLIN

Membres présents.....22

Absents ayant donné mandat de procuration.....0

Absents.....6

Votants.....22

Délibération 2022 011

LEADER :

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	22	22	0	0	0

**LEADER : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS EUROPEENS LEADER
ANIMATION GESTION 2022**

Le Conseil Régional, autorité de gestion du FEADER pour la programmation 2014-2022, a notifié au PETR du Pays du Lunévillois l'éligibilité des frais de fonctionnement et d'animation du GAL à compter du 1^{er} janvier 2022.

Concernant une demande de financement soumise par la structure porteuse du GAL, le circuit de gestion LEADER 2014-2022 impose que celle-ci soit directement déposée auprès de l'autorité de gestion des fonds européens.

C'est pour cette raison qu'il est nécessaire de solliciter un accompagnement financier, au titre des fonds LEADER pour l'animation gestion de l'année 2022, directement auprès de la région Grand Est.

DÉPENSES	
Poste de dépenses	€
Frais de Rémunération	72 000,00 €
Animation / Gestion	
du 01/01/22 au 31/12/22	
TOTAL	72 000,00 €

RECETTES		
Nature des concours financiers	€	%
Leader	64 800,00 €	90,00%
Autofinancement	7 200,00 €	10,00%
TOTAL	72 000,00 €	100,00%

Sur proposition de Monsieur le Président et vu son rapport, le comité de Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande de subvention selon le plan de financement ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à solliciter cette demande auprès des fonds LEADER,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document afférent à cette demande de subvention,
- **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le différentiel en cas de non attribution des montants de subventions sollicitées selon le plan de financement prévisionnel ci-joint,
- **PRÉCISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2022 et suivants,

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme,
Affiché le 28 février 2022
Philippe DANIEL,
Président.

